

Communiqué – Vendredi 21 juillet 2023

La FICAM et France VFX saluent la publication de l'étude évaluant et démontrant l'impact très positif des crédits d'impôt relevant du CNC de 2017 à 2021

La FICAM et France VFX saluent la publication de l'étude EY sur l'évaluation de l'impact direct et indirect des crédits d'impôt, confirmant l'efficacité de ces dispositifs qui remplissent leurs objectifs, et leur caractère indispensable pour la pérennisation d'une activité cinématographique et audiovisuelle compétitive et dynamique, à la fois sur le plan national (impact sur les régions) et international (attractivité du territoire), dans un contexte hyperconcurrentiel.

L'activité générée par les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel et international, renforcée dans le cadre des réformes de 2016 et de 2020 permettant leur amélioration, est cruciale pour les industries techniques et leurs techniciens et employés, que ce soit en tournage, en post-production, en animation ou en effets visuels et a permis le développement de nos emplois, de nos savoir-faire et de nos capacités de production. A ce titre, ces outils entrent en totale cohérence avec la politique générale d'attractivité menée actuellement par le Gouvernement français dans le cadre du plan d'investissement France 2030, et en particulier dans le contexte de la révélation des lauréats de l'appel à projet de « La grande fabrique de l'image » en mai dernier lors du Festival de Cannes.

Le maintien du niveau de ces crédits d'impôts et de leur efficacité est donc aujourd'hui plus que jamais vital. La future prolongation du crédit d'impôt international, que nous appelons de nos vœux dès cette année afin de fournir la visibilité indispensable d'une part aux producteurs étrangers et d'autre part aux investisseurs engagés dans « La grande fabrique de l'image », permettra de poursuivre la croissance de nos entreprises tout en conservant leur compétitivité face à la forte concurrence internationale.

Membre associé de la FICAM, France VFX se réjouit tout particulièrement des récentes réformes du crédit d'impôt international qui ont permis à l'industrie des effets visuels de doubler son activité et son nombre d'emplois en 3 ans.

France VFX et la FICAM tiennent à rappeler le caractère essentiel de la pérennisation de ces dispositifs.

La FICAM et France VFX tiennent à remercier le CNC pour son implication et pour les moyens mobilisés dans l'élaboration de cette étude fondamentale, outil d'objectivation et de sensibilisation vis-à-vis des conditions financières et fiscales de notre environnement économique dans le cadre des prochains défis à relever lors du second semestre de l'année 2023.

Contacts :

Pour la FICAM : Jean-Yves Mirski - Délégué Général - jean-yves.mirski@ficam.fr / Stéphane Bedin - Délégué Général Adjoint - stephane.bedin@ficam.fr

Pour France VFX : Yann Marchet – Délégué Général - yann.marchet@francevfx.com